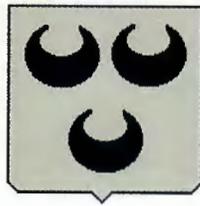


NUMERO 26



DECEMBRE 2004

FOREST

Site Internet <http://mairie.forest.free.fr>
Email mairie.forest@free.fr



L'arrivée officielle du gaz à FOREST

BULLETIN MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Chaque année, à la même époque, j'ai l'honneur de vous présenter ce nouveau numéro du bulletin municipal réalisé intégralement en mairie.

En 2004, nous avons eu le privilège d'accueillir une 3^{ème} classe et d'assister à la réouverture inespérée du magasin d'alimentation. Cette nouvelle classe, comme la boutique, comptent sur nous pour se maintenir. Dans un village rural, l'école et les commerces sont indispensables. Malheureusement de nombreuses communes en sont privées. Pensons-y !

Pourtant, cette année a également connu ses déboires. Nous avons dû renoncer à certains projets à cause des subventions réduites ou refusées.

C'est ainsi que les travaux de voirie, d'éclairage public et d'enfouissement de lignes ont été revus à la baisse dans les rues de l'Abreuvoir, de la Place et la ruelle de Mme Leboucq et reportés dans les autres rues.

Le Conseil Municipal a préféré entreprendre les travaux urgents dès le prochain printemps, plutôt que d'attendre 3 années encore pour obtenir un hypothétique financement correspondant à l'enfouissement des lignes EDF et France-Telecom.

Dans la même logique, les élus ont sollicité les subventions pour la seule rue des Innocents afin d'éviter, comme cette année, un refus global. Ces travaux pourraient commencer à la fin 2005, début 2006 ... si Mr le Préfet donne suite à notre demande.

Il me faut enfin remercier et féliciter toutes celles et tous ceux qui tentent d'embellir notre village, que ce soit par le fleurissement de leur devanture, la décoration de leur maison en cette période de fêtes ou encore par la rénovation des façades.

Travaillons tous pour vivre dans un village propre et accueillant !

Je vous souhaite une Excellente Année 2005.

Qu'elle vous apporte, ainsi qu'à votre famille, la Santé et le Bonheur.

Maurice Saniez, Maire de Forest

ETAT CIVIL 2004

Décès : (*) = ancien(ne) habitant(e) de Forest

LEDIEU Paul	91 ans	le 16 01 2004
ERNESTI FIOR Mercedes	92 ans	le 23 03 2004
CAPPELIEZ JONNEAUX Colette	70 ans	le 27 04 2004
HENNIAUX Lucien (*)	99 ans	le 03 05 2004
LEGRAND Lucienne (*)	72 ans	le 04 05 2004
LEBON LEFEBVRE Sophie (*)	93 ans	le 27 07 2004
OBLED CAUDMONT Raymonde	82 ans	le 20 09 2004
BRONSARD Francis	75 ans	le 11 11 2004

Naissances :

SABBEN Mathilde	le 08 12 2002
MERESSE Antoine	le 04 01 2004
TROCHAIN Timothé	le 18 01 2004
JOLY Calista	le 11 04 2004
HENNIAUX Philibert	le 29 05 2004
LEROY Killian	le 15 06 2004
DOCHEZ Léo	le 01 08 2004
BENGHENEM Doria	le 01 08 2004
LEGRIS Romain	le 14 08 2004
DUREUIL Simon	le 14 10 2004

Mariages :

LESAGE Louis et GIVRY Françoise	le 26 06 2004
YZANIC Oliver et OBLED Isabelle	le 03 07 2004
MERESSE David et PAYEN Evelyne	le 31 07 2004
MONIER David et GRESSIER Cécile	le 18 09 2004

Le présent Bulletin Municipal a été écrit et réalisé par le Maire. Il a été photocopié et assemblé en Mairie et tiré à 235 exemplaires.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Responsabilités des Adjoint :

- Mr FONTAINE Didier, 1^{er} Adjoint, est délégué à l'environnement. Il est chargé de veiller à la propreté du village. Il interviendra pour faire cesser les nuisances telles que les dépôts sur les routes, les haies non taillées réglementairement, les chardons non coupés à la date limite, les feux illégaux.
- Mr KLUR Didier, 2^e Adjoint, est délégué aux fêtes et cérémonies. Il est chargé de l'organisation des fêtes et des cérémonies.
- Mr BLOTTEAU René, 3^e Adjoint, est délégué à la jeunesse et sport. Il gère le complexe sportif. Il veillera à ce que les joueurs quittent cet ensemble avant la tombée de la nuit. Il organisera des rencontres sportives et le parcours du cœur. Il sera à l'écoute de la jeunesse.
- Mr DUBOIS Denis, 4^e Adjoint, est délégué aux relations publiques. Il joue un rôle de conciliateur lors des différends entre voisins. Il gère la bibliothèque communale.

2. Secrétariat de mairie : Tél. 03 27 77 41 04 - Fax 03 27 77 38 54

- Secrétaire : Mme LAMOURET Véronique.
- Ouverture du secrétariat : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 à 17 heures.
- La mairie sera fermée du jeudi 23 décembre soir au dimanche 2 janvier. Réouverture le lundi 3 janvier.
- En cas d'urgence administrative, contactez Mr SANIEZ. Si le problème concerne la responsabilité d'un Adjoint, exposez le lui directement.

3. Permanences de Mr SANIEZ :

- En principe, Mr SANIEZ se rend en mairie dans la matinée et l'après-midi (sauf impossibilité : réunions, ...).
- Pour obtenir un rendez-vous, téléphonez en mairie.

4. Collecte des ordures ménagères :

- Collecte : chaque mercredi matin (à partir de 5 heures).
- Vente des vignettes : les 1^{er} et 3^{ème} lundis de chaque mois de 14 à 16 heures (voir tableau).
- Placez les bacs sur le trottoir, la poignée dirigée côté rue.

5. Tradition du 1^{er} mai :

- Cette tradition a été interdite à la suite de certains saccages.

6. Bibliothèque municipale :

- Responsable : Denis DUBOIS.
- Elle est ouverte chaque vendredi de 17 heures 30 à 18 heures 30. Elle est gratuite et ouverte à tous.
- Les lecteurs désirant emprunter un livre bien précis peuvent en faire la demande quelques semaines auparavant. Nous essaierons de les satisfaire.

7. La brocante :

- La 21^{ème} brocante a tenu toutes ses promesses malgré un temps médiocre.
- Pour beaucoup de Forésiens, c'est la fête et vous êtes très nombreux à flâner ou à exposer (un record cette année).
- Nous devons son succès au Comité mais aussi à vous tous, habitants de notre petite commune, en acceptant l'installation d'un vendeur devant votre entrée ou en mettant à notre disposition une prairie permettant ainsi le stationnement des milliers de véhicules.
- Encore une fois, merci à chacun et à chacune d'entre vous.

8. Le complexe sportif :

- La commune met gratuitement à la disposition des Forésiennes et des Forésiens un complexe sportif qui se trouve rue de Richemont. Il se compose d'un terrain de football régulièrement entretenu et d'un court de tennis. Les personnes intéressées sont priées de prendre un double des clefs en mairie. Le parking est fermé le soir et ouvert le matin. Son accès est interdit la nuit.
- Nous demandons aux joueurs de quitter ces lieux avant la tombée de la nuit et de les laisser dans un état de propreté convenable.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

- Le ramassage n'est plus de la compétence de la commune mais de la 2C2M.

1. Constat sur 2 ans :

- Pour que le budget O.M. s'équilibre, chaque ménage doit acquérir **4 plaquettes de vignettes par an**, soit 40 sorties de bacs dans l'année (coût : 80 Euros – 525 Francs).
- Un maximum de déchets doit être trié. Les verres, les papiers, le fer et surtout les plastiques sont revendus et permettent à la 2C2M de combler une partie du déficit « ordures ménagères ».
- Voici le constat à Forest sur 2 ans. Les ménages qui ont acheté **8 plaquettes** au moins ont contribué à faire fonctionner le système. **Le budget de l'intercommunalité a dû compenser pour les autres. La 2C2M se trouve dans l'obligation de trouver des recettes nouvelles.**

	Ménages	Plaquettes	Coût
En 2 ans	10 ménages ont acheté	0	0 €
En 2 ans	13 ménages ont acheté	1	20 €
En 2 ans	31 ménages ont acheté	2	40 €
En 2 ans	26 ménages ont acheté	3	60 €
En 2 ans	31 ménages ont acheté	4	80 €
En 2 ans	20 ménages ont acheté	5	100 €
En 2 ans	18 ménages ont acheté	6	120 €
En 2 ans	12 ménages ont acheté	7	140 €
<i>minimum pour que le système s'autofinance</i>			
En 2 ans	6 ménages ont acheté	8	160 €
En 2 ans	10 ménages ont acheté	9	180 €
En 2 ans	4 ménages ont acheté	10	200 €
En 2 ans	3 ménages ont acheté	11	220 €
En 2 ans	1 ménage a acheté	12	240 €
En 2 ans	1 ménage a acheté	13	260 €
En 2 ans	1 ménage a acheté	14	280 €
En 2 ans	1 ménage a acheté	16	320 €

2. Vente des vignettes :

- Les vignettes sont vendues par plaquettes de 10 : soit 20 Euros. Elles sont valables toute l'année et se collent sur la grille fixée sur chaque bac (52 semaines = 52 cases).
- Elles sont en vente en mairie les **1^{er}** et **3^{ème}** lundis de chaque mois de 14 à 16 heures.

Lundi 03 janvier	Lundi 02 mai	Lundi 05 septembre
Lundi 17 janvier	Lundi 16 mai	Lundi 19 septembre
Lundi 07 février	Lundi 06 juin	Lundi 03 octobre
Lundi 21 février	Lundi 20 juin	Lundi 17 octobre
Lundi 07 mars	Lundi 04 juillet	Lundi 07 novembre
Lundi 21 mars	Lundi 18 juillet	Lundi 21 novembre
Lundi 04 avril	Lundi 01 août	Lundi 05 décembre
Lundi 18 avril	Mardi 16 août	Lundi 19 décembre

3. La déchetterie : horaires d'ouverture :

- Hiver (1^{er} octobre – 31 mars) : lundi 13-18 H, mardi 9-12 H et 14-18 H, mercredi 9-12 H et 14-18 H, vendredi 14-18 H, samedi 9-12 H et 14-18 H.
- Eté (1^{er} avril – 30 septembre) : lundi 13-18 H, mardi 9-12 H et 14-19 H, mercredi 9-12 H et 14-19 H, vendredi 13-18 H, samedi 9-12 H et 14-19 H, dimanche 9-12 H.

4. Les nuisances :

- Que deviennent les ordures ménagères non présentées à la collecte ? Elles sont déversées dans les fossés, emmenées dans d'autres communes, brûlées, ...
- C'est ainsi que des administrés se plaignent régulièrement de feux répétitifs, en particulier de matières plastiques. Ces désagréments se passent quelquefois la nuit.

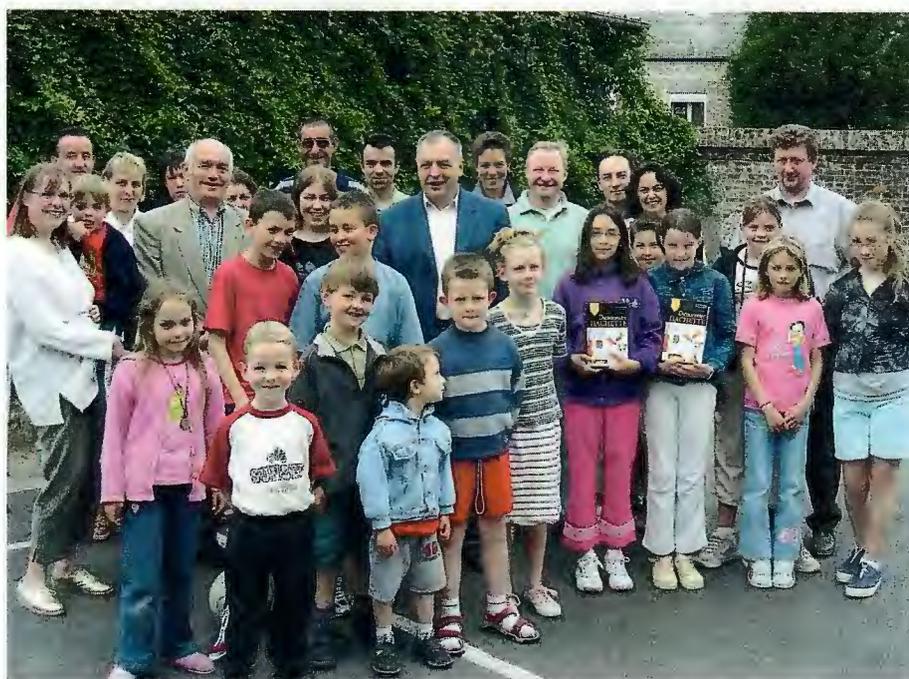
- Rappel :

1. les feux de végétaux très secs peuvent être admis **exceptionnellement** lorsqu'ils sont suffisamment éloignés des habitations et que le vent ne chasse pas la fumée vers les maisons voisines.
2. les feux incluant des **matières plastiques** sont **strictement interdits** par la loi car dangereux pour la santé publique. Les riverains incommodés doivent faire constater ces délits par la **gendarmerie**.

A l'Ecole de son village



Le Député, l'Inspecteur de l'Education Nationale, les Enseignants, le Maire et une partie de son Conseil lors de l'ouverture de la 3^{ème} classe.



Les élus, les enseignants, les parents, les élèves lors de la remise des dictionnaires aux enfants entrant en 1^{ère} année de collège

Dans de nombreux villages, les **classes disparaissent** les unes après les autres. Des communes rurales se retrouvent ainsi **sans école**. Quelquefois, il suffit d'**un seul élève**, en plus ou en moins, pour que l'Administration ferme une classe ou l'école. Le jour de la rentrée, Mr l'Inspecteur est donc venu constater que le nombre d'élèves présents permettait l'ouverture d'une 3^{ème} classe.

La Municipalité de Forest met tout en œuvre pour **garder son école**. Les abords de celle-ci ont été sécurisés, une **cantine** a été créée. De nouveaux habitants se sont installés à Forest suite aux constructions neuves (privées et publiques) ou aux rénovations de ces dernières années.

La 3^{ème} classe vient de rouvrir. Ne relâchons pas nos efforts. Chacun doit comprendre qu'il est important de maintenir une école dans son village.

CONSEIL MUNICIPAL DE FOREST
REUNION DU 22 JANVIER 2004

* * * * *

Présents : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - KLUR Didier - BLOTTEAU René - DUBOIS Denis - MERCIER Jocelyne - VINCENT Marie-Louise - LEDIEU André - MOREAU Martine - BROXER Georges - LEDIEU Thérèse - RAVERDY René.

Absents et excusés : OBLED Benoît - DUREUIL Patrick - AZAMBRE Monique.

Secrétaire de séance : KLUR Didier.

Date de la convocation : 15 janvier 2004.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Election des membres de l'Association Foncière :

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Assemblée Communale doit élire cinq membres (3 titulaires et 2 suppléants) qui siégeront au bureau de l'Association Foncière de Remembrement.

- Il indique que le bureau de l'Association Foncière de Remembrement se compose du Maire (ou de son représentant), du Directeur Départemental de l'Agriculture (ou de son représentant), de 5 membres élus par le Conseil Municipal (3 titulaires et 2 suppléants), de 5 membres désignés par les agriculteurs (3 titulaires et 2 suppléants).

- Sont candidats titulaires : RAVERDY René, HENNIAUX Guillaume, LEDIEU Loïc.

- Sont candidats suppléants : LEDIEU André, OBLED Benoît.

- **Le vote à bulletin secret donne les résultats suivants :**

votants : 12 - suffrages exprimés : 12 - majorité absolue : 7 - ont obtenu :

Candidats titulaires : RAVERDY René (12 voix), HENNIAUX Guillaume (12 voix), LEDIEU Loïc (12 voix).

Candidats suppléants : LEDIEU André (12 voix), OBLED Benoît (12 voix).

- Messieurs RAVERDY René, HENNIAUX Guillaume et LEDIEU Loïc sont élus membres titulaires pour siéger au bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Forest en Cambrésis.

- Messieurs LEDIEU André et OBLED Benoît sont élus membres suppléants pour siéger au bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Forest en Cambrésis.

2. ATESAT :

- La commune peut bénéficier de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) conformément à la loi n° 20001-1168 du 11 décembre 2001, du décret 2002-1209 du 27 septembre 2002 et de l'arrêté du 27 décembre 2002.

- Le coût prévisionnel annuel de cette assistance s'établirait ainsi :

. **Mission de base** : 391,50 € (*minoration* : 70%), coût après minoration : 117,45 €

. **Missions optionnelles** : Diagnostic sécurité : 5,87 € - Assistance programme : 5,87 € - Gestion tableau de classement : 5,87 € - Travaux de voiries : 41,11 €.

- **Total ATESAT : 176,18 €**

- Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide d'adhérer à l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire et autorise Mr le Maire à signer la convention établie entre la Commune et les services de la Direction Départementale de l'Equipement.

3. Enlèvement des animaux errants :

- Le Conseil autorise Mr le Maire à signer l'avenant au contrat-convention avec la Société de Défense des Animaux du Nord (SDA) dont le siège est à Estourmel.

4. Acquisition d'une tondeuse à gazon :

- Le Conseil décide l'acquisition d'une tondeuse à gazon qui remplacera l'ancienne hors d'usage.

- Mr DUBOIS, Adjoint, est chargé par le Conseil à faire cette acquisition.

- La dépense sera prévue au budget primitif 2004.

5. Assainissement du hameau de la Croisette :

- Le SIAN a décidé la réalisation de l'assainissement du hameau de la Croisette en 2004.

- Le Conseil Général du Nord entreprendra aussitôt la réfection totale du CD 98 (du hameau de la Croisette jusque'à la mairie).

- Pour que ce projet se réalise, le SIAN doit faire l'acquisition d'un terrain de 50 m sur 20 m (10 ares) situé le long du fossé créé lors du remembrement.

6. Participation pour voirie et réseaux :

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée Communale que Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes sur Helpe demande que la délibération prise le 18 novembre 2003 soit modifiée et que le Conseil Municipal délibère à nouveau sur cette affaire.

- Le Conseil accepte de revoir sa position et annule la délibération prise le 18 novembre 2003 relative à la Participation pour Voirie et Réseaux (P V R).

- Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, conformément à la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 (parue au Journal Officiel du 3 juillet 2003) institue la Participation pour Voirie et Réseaux (P V R) sur le territoire de la commune.

7. Etude pour Participation pour voirie et réseaux :

- Le Conseil Municipal décide de confier l'étude pour la Participation Voirie et Réseaux au Bureau d'Ingénierie d'Avesnes.

REUNION DU 26 MARS 2004

Présents : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - KLUR Didier - BLOTTEAU René - DUBOIS Denis - MERCIER Jocelyne - VINCENT Marie-Louise - BROXER Georges - AZAMBRE Monique - DUREUIL Patrick - LEDIEU Thérèse.

Absents et excusés : LEDIEU André - MOREAU Martine - OBLED Benoît - RAVERDY René.

Secrétaire de séance : LEDIEU Thérèse.

Date de la convocation : 17 mars 2004.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Compte Administratif 2003 :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
	203 313,36	231 304,03
Excédent 2002		73 024,72
Total	203 313,36	304 328,75
Résultat final Section Fonctionnement	+ 101 015,39	
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
	239 821,23	118 347,71
Déficit 2002	47 214,17	
Autofinancement		47 214,17
Subventions non encaissées		40 968,00
Total	287 035,40	206 529,88
Résultat final Section Investissement	- 80 505,52	
Excédent définitif 2002	101 015,39 - 80 505,52 = 20 509,87 Euros	

- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2003.

2. Compte de gestion 2003 de Mr le Percepteur :

- Il est conforme au compte administratif.

- Il est voté à l'unanimité des membres présents.

3. Fixation des 3 taux d'imposition :

- A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux des trois taxes.

	Taux Plafond	Moyenne Nationale	Moyenne Départementale	FOREST 2004
Taxe d'habitation	64,00	14,02	25,60	9,02
Foncier bâti	59,70	17,92	23,88	14,37
Foncier non bâti	121,83	42,66	48,73	39,05

4. Budget Primitif 2004 :

- En Fonctionnement, le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 263 903,87 €.

- Un virement de 40 798,04 € sera effectué à la section Investissement.
- En Investissement, il s'équilibre en dépenses et recettes à 801 515,56 €.
- Le budget est voté à l'unanimité.
- Sont inscrits au budget :
 - . Installation du chauffage au gaz à la mairie et aux écoles : 9 000 €.
 - . Achat de panneaux : 1 200 €.
 - . Achat d'une tondeuse : 1 000 €.
 - . Curage du Ruisseau Cambrésis : 9 000 € (participation de l'AFR : 4 500 €).
 - . Travaux au secrétariat : 2 098,04 € (effectués par un Adjoint et l'employé communal).
 - . Bordurage Chaussée Brunehaut : 2 000 €.
 - . Travaux de voirie et d'enfouissement des lignes dans des rues de l'Abreuvoir, de la Place, des Innocents, Benoît Obled et des 4 rues des ruelles.

Dénomination	Travaux HT	Honoraires	Total HT	Montant TTC
Rue de l'Abreuvoir	40 301.00	3 200.00	43 501.00	52 027.20
Rue de la Place (partie ruelle)	28 192.50	2 210.00	30 402.50	36 361.39
Rue de la Place (enfouissement seul)	18 471.00	1 500.00	19 971.00	23 885.32
Rue des Innocents	66 507.00	5 150.00	71 657.00	85 701.77
Rue Benoît Obled	12 940.00	1 000.00	13 940.00	16 672.24
Rue des ruelles partie A (ruelle Cornet)	12 148.00	950.00	13 098.00	15 665.21
Rue des ruelles partie B (ruelle Me Leboucq)	20 973.00	1 650.00	22 623.00	27 057.11
Rue des ruelles partie C (ruelle J. Legrand)	38 493.00	3 100.00	41 593.00	49 745.23
Rue Lacomblez partie D (vers Ch Brunehaut)	21 970.00	1 750.00	23 720.00	28 369.12
Rue Lacomblez (vers fossé)	50 688.00	3 900.00	54 588.00	65 287.24
Total (en €)	310 683.50	24 410.00	335 093.50	400 771.83

Montant des travaux HT	Taux	Montant subvention
335 093.50 Euros		
Subvention FAN	40%	134 037.40
Subvention DGE	31%	103 878.99
TVA récupérable	19,6%	65 678.33
Reste pour la commune	29%	97 177.11

- Il faut ajouter les câbles EDF subventionnés à 65% (FACE) : 133 780 € HT - 160 000 € TTC - subvention : 86 957 € - reste: **46 823 €** (+ TVA récupérable : 26 221 €) et les câbles de France Télécom non subventionnés : **14 000 € HT** (16 744 € TTC).

5. Indemnité Contrôleur des impôts :

- Le Conseil décide d'accorder une indemnité de 65 € à Mr DEPARIS Fernand, Contrôleur des Impôts pour les permanences tenues en mairie.

6. Surveillance cantine Mr Guette :

- Le Conseil décide de rémunérer Mr GUETTE, Professeur des Ecoles à Forest pour les heures de surveillance de la cantine au tarif légal en vigueur.

REUNION DU 16 AVRIL 2004

*** ** *

Présents : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - KLUR Didier - BLOTTEAU René - DUBOIS Denis - MERCIER Jocelyne - VINCENT Marie-Louise - BROXER Georges - AZAMBRE Monique - DUREUIL Patrick - LEDIEU Thérèse - LEDIEU André - MOREAU Martine - OBLED Benoît - RAVERDY René.

Absent et excusé : aucun

Secrétaire de séance : LEDIEU Thérèse.

Date de la convocation : 9 avril 2004.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Tribunal des enfants Avesnes : pouvoir pour représenter le conseil :

- Mr le Maire expose à l'assemblée communale que l'affaire concernant les dégradations commises sur le tracteur communal dans la nuit du 7 septembre 2002 passera en audience au tribunal pour enfants d'Avesnes le vendredi 14 mai à 11 heures 45.

- Il paraît nécessaire que la commune soit représentée à l'audience.

- Après délibération, et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal donne un pouvoir à Mr SANIEZ Maurice, Maire de la commune, pour représenter la commune à l'audience du 14 mai 2004 à Avesnes. Ce pouvoir est également valable pour les autres audiences qui concerneraient cette affaire.

REUNION DU 11 juin 2004

Présents : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - DUBOIS Denis - MERCIER Jocelyne - VINCENT Marie-Louise - BROXER Georges - AZAMBRE Monique - LEDIEU Thérèse - LEDIEU André - MOREAU Martine - RAVERDY René.

Absents et excusés : KLUR Didier - OBLED Benoît - DUREUIL Patrick.

Secrétaire de séance : MERCIER Jocelyne.

Date de la convocation : 1^{er} juin 2004.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Taxe Locale d'Equipement :

- Elle est obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants.

- Beaucoup de communes de moindre importance ont voté cette taxe.

- Le taux varie de 1 à 5 %. Le produit de cette taxe est reversé entièrement à la commune.

- Elle est applicable sur les constructions nouvelles et les extensions ; les aménagements, sans modification de surface, ne sont pas concernés.

- Les bâtiments à usage agricole sont totalement exonérés.

- Après délibération, et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal vote la Taxe Locale d'Equipement sur l'ensemble de la commune, au **taux de 3 %**. Cette taxe sera applicable à partir du **1^{er} juillet 2004**.

2. Dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti consenti aux jeunes agriculteurs:

- L'Etat exonère les jeunes agriculteurs lors de leur installation de la moitié de la taxe sur le foncier non bâti pendant 5 ans, que ces agriculteurs habitent ou non le village.

- Les communes peuvent exonérer les 50 % restants pendant 1, 2, 3, 4 ou 5 années. Seule une minorité de communes s'est engagée dans cette démarche (perte de recettes pour la commune qu'il faut compenser autrement).

- Ce dégrèvement se monterait à environ 17 Euros / hectare / an.

- Après délibération, et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal vote l'exonération de 50 % de la taxe sur le foncier non bâti aux jeunes agriculteurs lors de leur installation, pendant **2 ans**.

3. Prolongation de la ligne de trésorerie :

- Le 25 juin 2003, la Caisse d'Epargne des Pays du Hainaut a mis à la disposition de la commune une ligne de crédit de trésorerie de cent cinquante mille Euros (150 000 €) pour une durée de 12 mois, indexée sur le T4M, avec une marge de 0,20% et une commission d'engagement de 0,10%.

- Après délibération, et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal vote la prorogation du contrat signé entre la commune et la Caisse d'Epargne du Hainaut pour une durée d'une année.

4. Centre aéré :

- Chaque année, la commune verse une subvention aux familles dont les enfants fréquentent le centre aéré de l'intercommunalité. Il n'y aura pas de centre aéré intercommunal en juillet et août prochain.

- Quelques enfants vont certainement se rendre dans un centre aéré extérieur aux communes de l'intercommunalité de la 2C2M.

- Après délibération, et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal vote une **subvention exceptionnelle pour cette année seulement** de 30 Euros par enfant qui fréquentera un centre aéré extérieur, sur justificatif (certificat du directeur attestant la présence de l'enfant pendant au moins 10 journées).

- Cette subvention **ne sera pas renouvelée** l'an prochain car le centre aéré intercommunal fonctionnera de nouveau.

5. Prêt de vaisselle :

- Jusqu'alors, le prêt de vaisselle n'était pas permis.



Le repas amical du 14 novembre : un moment agréable pour tous



- Après délibération, et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal maintient sa position : aucune location de vaisselle, à l'exception des vins d'honneur dans la salle des fêtes.

6. Tonte des places, du terrain et de quelques autres espaces verts :

- La tonte des places, du terrain et de quelques autres espaces verts prend beaucoup de temps à l'employé communal et à son auxiliaire (en saison : 3 jours toutes les 2 semaines).

- La grosse tondeuse, très usagée (15 ans), doit être remplacée.

- La commune pourrait concéder, à partir de l'an prochain, la tonte du terrain de sport à un organisme (type C. A. T.).

- Les membres du Conseil réfléchiront aux différentes solutions qui pourraient alléger le travail de l'employé municipal qui se consacrerait alors à d'autres tâches.

7. Problèmes dans la ruelle du bois :

- Compte tenu des plaintes de deux riverains empruntant régulièrement le chemin communal dit « la Ruelle du Bois », le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, rappelle que :

. les récoltes doivent être respectées,

. cette voie doit être libre d'accès sur toute sa longueur,

. son tracé doit être maintenu conformément au cadastre,

. les manquements à ces règles doivent faire l'objet de plaintes en gendarmerie.

- La présente délibération sera transmise à Mr le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Landrecies, Berlaimont et Bousies.

8. Ordures ménagères :

- Le système mis en place par l'Intercommunalité est adopté par de plus en plus d'administrés.

- Cependant, quelques personnes se plaignent que des particuliers brûlent, la nuit, leurs ordures ménagères.

- Des matières plastiques seraient ainsi détruites, incommodant le voisinage et mettant en cause la santé de leurs concitoyens.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, rappelle que :

. les feux de végétaux très secs peuvent être admis très exceptionnellement lorsqu'ils sont éloignés des habitations et que le vent ne chasse pas la fumée vers les maisons voisines,

. les feux incluant des matières plastiques sont interdits par la loi car dangereux pour la santé publique. Les riverains incommodés doivent faire constater ces délits par la gendarmerie.

9. Travaux dans les rues de l'Abreuvoir, de la Place, des Innocents, Obled, des ruelles :

- La demande de subvention au titre de la DGE (Etat) concernant la rue des Innocents, les ruelles est de nouveau refusée (manque de fonds).

- La demande pour enfouissement des lignes au titre du FACE a été refusée en 2003 et le sera en 2004 (trop de demandes).

- En 2003, le Conseil Général a accordé une subvention de 40 % sur toutes les rues concernées.

- En 2003, l'Etat a accordé une subvention de 20 % sur les rues de l'Abreuvoir, de la Place et la ruelle « Mme Leboucq ».

- Après délibération, et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux dans les rues de l'Abreuvoir, de la Place et « Mme Leboucq » : voirie (tarmacadam), bordures et trottoirs, éclairage public.

- Le Conseil Municipal confie la maîtrise d'œuvre au Bureau d'Ingénierie d'Avesnes.

10. Dégradations commises sur le tracteur :

- L'auteur des faits a été condamné par le tribunal pour enfants à rembourser à la commune les frais concernant les réparations (802,46 €).

- Après délibération, et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal propose l'étalement des remboursements à effectuer par les parents.

11. Annulation du titre de recettes 78 - bordereau 22 - montant : 304,90 € - exercice 2003 :

- Lors de la vérification des comptes de la commune au titre de l'exercice 2001, la Recette des Finances d'Avesnes a constaté un trop payé de 304,90 Euros à la Secrétaire de Mairie.

- Il rappelle que celle-ci a continué d'assurer la gestion financière, malgré sa maladie, et propose l'annulation de ce titre.

- Après délibération, et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal de FOREST annule le titre de recettes n° 78 – bordereau 22 – exercice 2003 – montant 304,99 €.

- Les crédits ont été prévus au compte 673 du budget primitif 2004.

12. Extension de la zone à urbaniser :

- Les zones disponibles à la construction à l'intérieur de la partie agglomérée deviennent rares et les demandes concernant l'implantation de nouvelles maisons sont fréquentes.

- Le conseil examine une éventuelle extension de la partie agglomérée dans la rue du Moulin. Des terrains situés entre la partie agglomérée et le panneau « entrée d'agglomération » peuvent convenir. En effet, ceux-ci sont placés en bordure du Chemin Départemental. La voirie est impeccable (chaussée en très bon état, bordures et trottoirs). Les réseaux électrique, téléphonique, éclairage public, alimentation en gaz naturel et en eau sont présents.

- Le réseau assainissement est inexistant, mais sera implanté à l'avenir. Les futurs acquéreurs devront réaliser un assainissement individuel.

- Une habitation se trouve déjà près du panneau agglomération.

- Monsieur le Maire présente le projet de lotissement, comprenant quatre maisons, établi par Mr CURE, géomètre expert à Le Quesnoy, pour le compte de Mme et Mr Gabriel HENNIAUX, propriétaires des terrains concernés. Le déplacement cadastral de la ruelle communale est prévu. En fait, le tracé actuel sera maintenu et officialisé.

- Après délibération, et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal de FOREST émet un avis favorable :

1. à l'extension de la zone à urbaniser dans la rue du Moulin : de la dernière maison agglomérée au panneau « entrée d'agglomération ».

2. au projet de lotissement établi par Mr CURE, géomètre expert, pour le compte de Mme et Mr Gabriel HENNIAUX, propriétaires des terrains concernés.

3. à l'officialisation du tracé actuel de la ruelle. Les frais de géomètre, de notaire et autres relatifs à cette opération seront supportés par les demandeurs, Mme et Mr HENNIAUX.

13. Surveillance de la cantine :

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que Mr GUETTE, professeur des écoles à l'Ecole Publique Mixte de FOREST, a effectué la surveillance de la cantine pendant l'année scolaire 2003-2004. Il propose que ces heures de surveillance soient rémunérées au tarif légal en vigueur.

- Après délibération, et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide de rémunérer les heures de surveillance de cantine effectuées par Mr GUETTE au tarif légal en vigueur, au titre de l'année scolaire 2003-2004. Le montant correspondant s'élève à 127,03 Euros.

REUNION DU 8 OCTOBRE 2004

Présents : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - DUBOIS Denis - MERCIER Jocelyne - VINCENT Marie-Louise - BROXER Georges - LEDIEU André - MOREAU Martine - DUREUIL Patrick.

Absents et excusés : KLUR Didier - OBLED Benoît - RAVERDY René - LEDIEU Thérèse - AZAMBRE Monique.

Secrétaire de séance : MOREAU Martine.

Date de la convocation : 2 octobre 2004.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Travaux dans les rues de l'Abreuvoir, de la Place et rue des ruelles (partie B) :

- La demande de subvention au titre de la DGE (Etat) a été refusée en 2004 (manque de fonds).

- La demande pour enfouissement des lignes au titre du FACE a été refusée en 2003 et en 2004 (manque de fonds).

- Le Conseil Général a accordé une subvention de 40 % sur toutes les rues concernées en 2003.

- L'Etat a accordé une subvention de 20 % sur les rues de l'Abreuvoir, de la Place et des Ruelles (partie B) en 2003 (au lieu des 35 % prévus).

- Le Conseil, à l'unanimité de ses membres,

1. approuve le projet présenté par le Bureau d'Ingénierie d'Avesnes concernant les travaux dans la rue de l'Abreuvoir, la rue de la Place et la rue des ruelles (partie B) : voirie, bordures et trottoirs, parking VL limité à 3,5 t, éclairage public avec enfouissement de ce seul réseau.

2. autorise Mr le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises.

3. autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces du marché qui sera passé avec l'entreprise adjudicataire des travaux.

2. CES et CEC :

- La DDTE vient d'accorder un contrat CES pour 3 mois seulement avec prise en charge des salaires par l'Etat à 65 %, contre 90 à 95 % dans le passé.
- Les 2 contrats CEC signés avec prise en charge des rémunérations par l'Etat à 90 % viennent d'être revus : les salaires seront entièrement à la charge de la commune.
- Dans les conditions actuelles, la commune ne peut plus embaucher des personnes en CEC et devra examiner attentivement les demandes de CES.

3. Délégations données au Maire et aux Adjointes :

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide, afin d'éviter des procédures qui soient trop contraignantes ou trop laxistes, de donner délégation au Maire pour :

a) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget et notamment effectuer le règlement des factures courantes sans formalités préalables.

b) Passer des contrats d'assurance.

c) Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

d) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions de cimetière.

e) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

f) Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

g) Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

D) Accepter les remboursements de sinistres dont la collectivité ferait l'objet.

j) Souscrire et résilier les abonnements.

k) Souscrire et régler les cotisations d'organismes dont la collectivité serait membre.

- L'Assemblée ajoute, à l'unanimité, que cette décision est valable pour la durée du mandat et effective à compter du 11 octobre 2004.

- En l'absence ou en cas d'empêchement du Maire, sa suppléance sera assurée par Mrs Didier FONTAINE, Didier KLUR, René BLOTTEAU et Denis DUBOIS, Adjointes.

4. Convention de partenariat « CES et CEC » entre l'Association pour l'Insertion et le Développement dans l'Arrondissement d'Avesnes et le PLIE de l'Avesnois :

- Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que « l'Association pour l'Insertion et le Développement dans l'Arrondissement d'Avesnes » a été agréée par le Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) pour notre Arrondissement, ce qui est une mesure positive pour l'insertion des personnes en contrats aidés, notamment en matière de formation, et ce grâce d'une part à une mutualisation des moyens et d'autre part à une intervention des Fonds Structurels Européens.

- Or, le Plan Local d'Insertion par l'Emploi de l'Avesnois (PLIE), dont la Communauté de Communes du Pays d'Avesnes est membre, intervenait déjà en direction des personnes en contrats aidés sur notre territoire.

Afin d'éviter toute redondance, le FLES et le PLIE de l'Avesnois ont été amenés à construire une cohérence dans leurs interventions respectives locales en faveur des publics éloignés des marchés de l'emploi, cette cohérence étant explicitée dans la convention de partenariat jointe.

- Monsieur le Maire propose au Conseil de la Communauté d'approuver cette convention de partenariat afin que les personnes en CES et CEC puissent intégrer ce dispositif.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat « Contrat Emploi Solidarité et Contrat Emploi Consolidé » entre l'Association pour l'Insertion et le Développement dans l'Arrondissement d'Avesnes et le Plan Local d'Insertion par l'Emploi de l'Avesnois.

5. Ouverture d'une 3^e classe :

- Le Conseil voit ses efforts récompensés : ouverture de la cantine, renforcement de la sécurité aux abords de l'école, améliorations diverses.

- Le Conseil, très satisfait de cette ouverture, souhaite que cette classe se maintienne grâce à une bonne fréquentation des enfants du village.

6. Journée de solidarité :

- L'article 2 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées a institué une journée de solidarité en vue d'assurer le financement des actions en faveur de ce public.

- L'article 6 prévoit que, dans la fonction publique, cette journée prendra la forme d'une journée fixée par délibération de l'organe exécutif de l'assemblée délibérante compétente, après avis du Comité Technique Paritaire.

- Après délibération, et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal fixe au **lundi de Pentecôte** la journée de solidarité pour le personnel communal.

7. Affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord :

- Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'affiliation au CDG 59, à partir du 1^{er} janvier 2005 :

1. du Syndicat Mixte pour le SCOT de Flandre Intérieure.
2. du Syndicat Mixte pour l'alimentation en eau de la région de Dunkerque.

8. Organisation du repas des aînés (avec la participation du CCAS et du Comité d'Animation) :

- Le repas aura lieu à l'Auberge des Crêtes Rouges.

- La dépense sera répartie comme suit :

- . CCAS : repas, cadeaux.
- . Comité : animation (Simon Colliez), boissons (chez Mr Wagnier).
- . Commune : pain, tartes (chez Mr Cuvillier), fromages, boissons (chez Mr Kazziba).

9. Surveillance de la cantine :

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que Melle DELSART Mathilde et Melle BELAYGUE Céline, professeurs des écoles à l'Ecole Publique Mixte de FOREST, effectuent à tour de rôle la surveillance de la cantine, depuis la rentrée de septembre 2004. Il propose que ces heures de surveillance soient rémunérées au tarif légal en vigueur.

- Après délibération, et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide de rémunérer les heures de surveillance de cantine effectuées par Melle DELSART Mathilde et Melle BELAYGUE Céline au tarif légal en vigueur de septembre 2004 à fin juin 2005.

10. Droits de chasse :

- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les droits de chasse des terres communales (15,162 ha) sont laissés à l'année à la société communale de chasse au prix de 4,57 Euros l'hectare (30 Francs).

- Pour information, il indique que les droits de chasse des terres du CCAS (61,717 ha) sont laissés à la même société aux mêmes conditions.

- Après délibération, le conseil renouvelle cette mise à disposition annuelle :

- . année 2003 : 15,162 H x 4,57 € = 69,29 Euros.
- . année 2004 : 15,162 H x 4,57 € = 69,29 Euros.

11. Adhésion au CAUE du Nord :

- Mr le Maire propose que la commune adhère au C.A.U.E. du Nord.

- Le montant des cotisations serait de 0.08 Euro par habitant.

- Après délibération, le Conseil Municipal décide l'adhésion de la commune au C.A.U.E. du Nord.

- La cotisation annuelle se montera à 41.60 Euros (520 x 0.08).

REUNION DU 23 NOVEMBRE 2004

*** ** *

Présents : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - KLUR Didier - BLOTTEAU René - DUBOIS Denis - MERCIER Jocelyne - VINCENT Marie-Louise - BROXER Georges - LEDIEU André - MOREAU Martine - RAVERDY René - LEDIEU Thérèse - AZAMBRE Monique.

Absents et excusés : OBLED Benoît - DUREUIL Patrick.

Secrétaire de séance : MERCIER Jocelyne.

Date de la convocation : 15 novembre 2004.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Indemnité du Receveur Municipal :

- Le Conseil accorde l'indemnité de conseil au taux de 90 % (soit Brut : 350.68 € x 0.9 = 315.61 €) à :

- Monsieur Jean Rémy VANDEVOORDE, Receveur Municipal, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2004 (Brut : 116.89 € x 0.9 = 105.20 €).



Repas amical (suite)



- Madame TRUCHOT Martine, Receveur Municipal, pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2004 (Brut : 233.79 € x 0.9 = 210.41 €).

2. Ouverture de crédits :

- Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale qu'il y a lieu d'effectuer les ouvertures de crédits suivantes :

Crédits budgétaires à ouvrir

section d'Investissement				
dépenses			recettes	
article	montant		article	montant
16412	+ 1000 €			
2315	- 1000 €			
total	0	total		

- A l'unanimité, le Conseil accepte les modifications proposées.

3. Travaux dans les rues de l'Abreuvoir, de la Place et ruelle :

- Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale que, suite à l'appel d'offres, les marchés ont été attribués à :

- Lot n° 1 (voirie) : entreprise LORBAN de La Longueville : 89 727,51 € TTC,

- Lot n° 2 (éclairage public) : entreprise DUEZ et CIS de Neuville St Rémy : 13 762,66 € TTC.

- Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer les marchés avec les entreprises concernées.

4. Colis des aînés :

- Distribution le samedi 18 décembre à 14 heures aux habitants de Forest âgés d'au moins 65 ans.

- Valeur : 15 Euros commune + 8 Euros CCAS (105 colis).

5. Noël des écoliers :

- Mardi 14 décembre à 14 heures à la salle des fêtes.

- Spectacle offert par le Comité.

- Jouets offerts par la commune : 10 Euros par enfant.

6. Transfert de compétences :

- A l'unanimité, le Conseil transfère à la 2C2M la compétence : « élaboration et mise en œuvre d'un Contrat Temps Libre » pour les jeunes âgés de 6 à 18 ans.

7. Nomination d'un membre au CCAS :

- Mr Jean-Charles CORNET est nommé.

8. Prévision des travaux pour 2005 :

- Le Conseil, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux de voirie et d'éclairage public dans la rue des Innocents. Il accepte le devis présenté par le Bureau d'Ingénierie Public d'Avesnes sur Helpe.

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil décide de solliciter la subvention au titre de la DGE (Etat) pour la réfection de la rue des Innocents (voirie, éclairage public).

- La subvention au titre du FAN (Conseil Général) a été accordée.

9. Renouvellement des baux des terres communales :

- Les baux des terres communales expirent le 30 novembre 2005.

- Le Conseil désigne l'étude Maître Carlier à Le Cateau pour procéder au renouvellement de ces baux.

LE COMITÉ D'ANIMATION CULTURELLE

Président : SANIEZ Maurice - **Vice-Président** : DUBOIS Denis - **Trésorier** : KLUR Didier -
Secrétaire : VINCENT Marie Louise.

Membres : WANECQUE Jean-Michel, MARIN Jean Maurice, AZAMBRE Monique, LEDIEU Thérèse, FONTAINE Didier, BLOTTEAU René, VANESSE Patrice, LARDENOIS Pierre, MOREAU Nadine, OBLED Marie-Hélène, MERCIER Jocelyne, MOREAU Martine, CATILLON Dominique, BROXER Georges, DUREUIL Patrick, BARRE Patrice.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES FÊTES EN 2005

Dimanche 9 janvier	11 heures à la salle des fêtes : Cérémonie des vœux. <u>Diaporama des photos prises cette année.</u> Remise de médailles du travail. Toute la population est invitée.
Dimanche 3 avril	Parcours du cœur : départ à 9 heures 30.
Dimanche 08 mai	Commémoration de l'Armistice de 1945 avec les communes de Croix et de Bousies.
Samedi 28 mai	Voyage en Picardie (Amiens) : participation financière du CCAS.
Samedi 18 juin	13^e Brocante enfants (emplacements gratuits).
Dimanche 19 juin	Ducasse : attractions foraines - cortège fleuri.
Samedi 2 juillet	Découverte du Parc d'Attractions de Bobbejaanland (Anvers) : participation financière du CCAS.
Mercredi 13 juillet	Barbecue dansant.
Jeudi 14 juillet	Jeux traditionnels - Tombola gratuite.
Dimanche 11 septembre	22^e Brocante.
Mardi 11 octobre	14 heures : randonnée pédestre « association des aînés ruraux ».
Vendredi 11 novembre	Commémoration de l'Armistice de 1918.
Dimanche 13 novembre	17^e repas amical avec les Aînés.
Fin décembre	Fête de Noël à l'école: - jouets offerts par le CCAS. - friandises offertes par la Commune. - spectacle proposé par le Comité.

Attention : la Carte d'Identité est nécessaire pour le voyage à Anvers (elle est gratuite).



Le Comité d'Animation prépare la Brocante et les deux voyages



Le commerce local



Le Président de la 2C2M, les Maires du Canton, les élus locaux et les 2 bénéficiaires de la « bourse à l'initiative » (1600 Euros chacun).

Le 27 février, Carole Barbieux s'est vue remettre le prix de la « bourse à l'initiative » de la Communauté de Communes (ex æquo avec un jeune de Le Favril). Souhaitons beaucoup de réussite et longue vie à « L'Auberge des Crêtes Rouges ».



Mr Kazziba avait invité le Conseiller Général, les membres du Conseil de Forest, du CCAS et du Comité lors de l'ouverture de son magasin (sans oublier l'ancien gérant).

C'est la mort dans l'âme que je vous annonçais, dans le dernier bulletin, la fermeture de « la coopérative ». En avril, le miracle s'est produit et le commerce a rouvert ses portes. Nous avons beaucoup de chance d'avoir « **deux boutiques d'alimentation** » dans le village (une alimentation et une boulangerie-pâtisserie).

Nos commerçants et nos artisans ont besoin de nous et ... nous avons besoin d'eux. Sachons les maintenir en zone rurale.



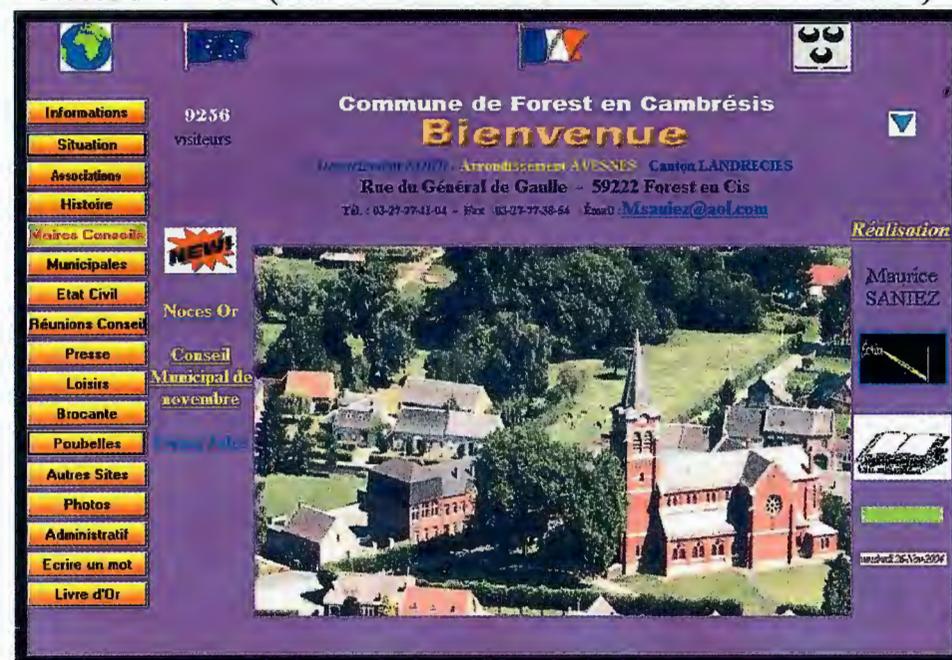
La maison DUMEZ restaurée par l'OPAC et la Commune...



Noces d'Or 2004 (avec l'aimable autorisation de Mme BRONSARD)



Cérémonie des Vœux 2004



La page d'accueil du Site Internet de la Commune